



CONNAISSANCE TARDIVE HERITAGE

Par ANSO95

Bonjour,

Ma maman est décédée en octobre 2012 et en cherchant des vieux courriers pour récupérer des timbres (étant philatéliste), je trouve 2 courriers d'une Etude Généalogique qui la prévenait qu'une cousine au 6e degré était décédée en janvier 2008 et qu'elle était héritière.

Dans l'enveloppe il y avait des documents à remplir et dont elle ne s'est pas occupée. Ma mère avait la maladie d'Alzheimer et ne pouvait plus s'occuper de rien, j'étais à 600 km et je ne savais pas non plus que cette cousine était décédée (elle était célibataire sans enfant). Mon père était malade, stressé car il surveillait ma mère 24 h / 24 h, il n'avait même pas ouvert les courriers. A présent il est décédé également.

Est-ce que le délai est dépassé pour s'en occuper, ma mère étant décédée est-ce que nous, les enfants peuvent réclamer ?

Sinon est-ce que c'est l'état qui a bénéficié de cet héritage ?

Je vous remercie de votre réponse.

Bonne journée.

Cordialement.

Anso95

Par isernon

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien :

[url=https://www.notaires.fr/fr/collectivit%C3%A9s-territoriales/propri%C3%A9t%C3%A9s-immobili%C3%A8res/les-biens-sans-ma%C3%AEtre-et-les-successions-en-d%C3%A9sh%C3%A9rence]https://www.notaires.fr/fr/collectivit%C3%A9s-territoriales/propri%C3%A9t%C3%A9s-immobili%C3%A8res/les-biens-sans-ma%C3%AEtre-et-les-successions-en-d%C3%A9sh%C3%A9rence[/url]

puis éventuellement consulter un notaire.

salutations

Par Potam

Bonjour,

Je ne sais si cela peut vous aider mais cela a été le cas pour moi...

<https://ciclade.caissedesdepots.fr/>

Ce service retrouve tous les comptes oubliés dont les assurances vie et même types ouverts par les défunts et non réclamés.

Bien cordialement

Par ANSO95

Bonjour Potam, Bonjour Isernon,

Je vous remercie de votre réponse, c'est très gentil à vous.

J'ai tenté de faire une recherche sur le site Cielade mais je ne peux pas répondre à toutes les demandes de renseignements, par exemple : sa date de naissance, lieu...

On ne peut pas contacter cet organisme car il n'y a pas d'informations. Si je prends rendez-vous avec un quelconque notaire cela va m'occasionner des frais n'est-ce pas et peut-être pour rien ?

Y-a-t-il une autre alternative ?

Merci d'avance.

Bonne journée.

Anso95

Par Potam

Bonjour,

On ne se souvient pas toujours des dates de naissance exactes de ses parents mais votre extrait d'acte de naissance - que vous pouvez demander à votre mairie de naissance et ce pas internet pour nombre de mairie - vous aurez tous les renseignements.

Avec ce document et copie de votre carte identité vous pourrez demander également l'acte de décès à la mairie du défunt.

Bon courage, les démarches sont souvent compliquées...